



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Réaction à l'avis «Améliorer le revenu des personnes et des familles» du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Le ministre Hamad doit agir immédiatement

QUÉBEC, le 21 avril 2009 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté estime que les recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans son avis publié aujourd'hui, devraient amener le gouvernement à agir immédiatement afin d'améliorer substantiellement le revenu des personnes les plus pauvres au Québec.

Au cours des dernières années, le Collectif a talonné les différentEs ministres de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour mettre fin aux catégories au sein des programmes de derniers recours et pour que touTEs aient accès à une prestation équivalant à la prestation de solidarité sociale. Le Collectif se réjouit donc de constater que les recommandations du Comité consultatif vont en ce sens.

Le Comité recommande, comme première étape, que le soutien financier minimal garanti atteigne 80% de la Mesure du panier de consommation (MPC). Considérant qu'avec seulement 80% de la MPC les personnes auront à faire des choix déchirants, le Collectif réitère qu'il faut absolument tendre vers un revenu répondant à l'ensemble des besoins pris en compte dans la MPC. Le ministre Hamad doit par conséquent agir immédiatement : « Les recommandations du Comité consultatif présentées ce matin sont en quelque sorte un rappel à l'ordre pour le gouvernement; elles lui signalent qu'il y a urgence d'agir » souligne Ian Renaud-Lauzé, porte-parole du Collectif.

Le Collectif remarque que, dans son avis, le Comité consultatif énonce une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté au Québec. Bien qu'allant dans la bonne direction, ces actions ne sont toutefois qu'un premier pas à accomplir dès maintenant afin de préparer collectivement les pas suivants :

- Que tous et toutes aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- Que le salaire minimum soit augmenté afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation, afin de préserver sa santé et sa dignité.

Rappelons qu'on retrouve dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'objectif de faire du Québec, d'ici 2013, l'une des sociétés industrialisées où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 33 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Toutes ces organisations ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion

de la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

- 30 -

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Liste des groupes nationaux membres :

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) • Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons (AQBAM) • Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) • ATD Quart Monde • Au bas de l'échelle • Caisse d'économie solidaire Desjardins (CECOSOL) • Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF) • Centrale des syndicats démocratiques (CSD) • Centrale des syndicats du Québec (CSQ) • Centre Justice et Foi (CJF) • Collectif des entreprises d'insertion du Québec • Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) • Confédération des syndicats nationaux (CSN) • Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) • Conférence religieuse canadienne (CRC) • Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) • Fédération des femmes du Québec (FFQ) • Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) • Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ) • Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) • Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) • Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) • Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) • Groupe Solidarité Justice • L'R des centres de femmes du Québec • Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF) • Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) • Regroupement des Auberges du cœur du Québec • Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) • Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) • Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) • Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire, en CLSC et en centre de santé (RQIIAC) • Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

